

Annexe A
Public expurgé

AVIS DES ASSOCIATIONS DES VICTIMES DE TOMBOUCTOU

Nous, victimes de la ville de Tombouctou, regrettons et protestons contre la décision rendue par la CPI par rapport à l'affaire Alhassane ex-commissaire islamique de la période de mai 2012 à janvier 2013.

- Que cette décision pour nous victimes est fallacieuse du fait que toutes les charges dont nous avons été victimes n'ont pas été prises en charges par le procureur et les juges.
- Que cette situation nous cause un préjudice irréparable.

Nous demandons aux juges et au procureur de la CPI de revoir leur position par rapport à cette décision qui n'a pas pris en compte les cas de viols, de mariages forcés, d'esclavages sexuels et autres comme enlèvement et destructions de biens.

Nous demandons aussi la réintégration du quartier Kabara dans l'espace géographique des crimes commis par Alhassane et sa bande.

Par ailleurs, nous regrettons vigoureusement sa demande de pardon fantaisiste et non sincère.

Fait à Tombouctou, le 25 décembre 2024

Ont signés :

1. [REDACTED]
2. [REDACTED]
3. [REDACTED]
4. [REDACTED]
5. [REDACTED]
6. [REDACTED]
7. [REDACTED]
8. [REDACTED]
9. [REDACTED]
10. [REDACTED]
11. [REDACTED]

Tombouctou le 25 Décembre 2024

Nous victimes de la ville de Tombouctou, regrettons, et protestons contre la décision rendue par la CPI par rapport à l'affaire Alhassane ex-commissaire islamique de la période de mai 2012 à janvier 2013.

* Que cette décision pour nous victimes est fallacieuse du fait que toutes les charges dont nous avons été victimes n'ont pas été prises en charge par le procureur et les juges.

* Que cette situation nous cause un préjudice irréparable.

Nous demandons aux juges et au procureur de la CPI de revoir leurs positions par rapport à cette décision qui n'a pas pris en compte les cas de viols, de mariages forcés, d'esclavages personnels et autres comme enlèvement et destruction de biens.

Nous demandons aussi la réintégration du quartier Kobara dans l'espace géographique des crimes commis par Alhassane et sa bande.

Par ailleurs, nous rejetons vigoureusement la demande de pardon fantaisiste et non sincère.

Fait à Tombouctou le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signés :

1-

2-

3-

4-

5-

6-

7-

8-

9-

10-

11-

12-

13-

14-

15-

16-

17-

18-

19-

20-

21-

22-

23-

24-

25-

26-

27-

28-

29-

30-

31-

32-

33-

34-

35-

36-

37-

38-

39-

40-

41-

42-

Avis des membres du Cadre de concertation de lutte contre les VSBG à Tombouctou

Nous membres du cadre de concertation de Tombouctou avons appris avec stupéfaction le retrait d'appel par le procureur dans l'Affaire Alhassan.

En effet, suite à cette décision du bureau du procureur, nous, leaders communaux de Tombouctou, érigés en entité communale de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) nous dénonçons avec la dernière énergie la renonciation d'appel des parties dans l'affaire Alhassane.

Par conséquent, nous considérons cette décision comme une fantaisie, un évènement nul et non avenu à l'égard des femmes victimes de viol, de mariage forcé et d'esclavage sexuel durant la période allant d'avril 2012 à janvier 2013.

Par ailleurs, nous ne reconnaissons pas les excuses présentées par Alhassane car elles ne sont pas sincères et durant les audiences il n'a jamais demandé pardon pour les crimes auxquels il a été accusé. Donc ses excuses d'aujourd'hui ne sont pas les bienvenues et nous ne pourrions en aucun cas les accepter encore moins les digérer.

En tout état de cause nous demandons aux juges de la Cour Pénale Internationale d'avoir l'indulgence d'analyser le degré de frustration et des traumatismes persistants des victimes de viol, de l'esclavage sexuel et de mariage forcé commis par Alhassane et ses éléments dans la ville de Tombouctou entre avril 2012 à janvier 2013.

Fait à Tombouctou, le 26 décembre 2024

Ont signés

Les membres du cadre.

DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE
DEFENSEURES DES DROITS HUMAINS DE TOMBOUCTOU
SUITE AU RETRAIT DE L'APPEL DU PROCUREUR DE LA CPI
DANS L'AFFAIRE ALHASSAN AG ABDLOUL AZIZ AG MOHAMED
AG MAHMOUD.

Nous, organisations de la société civile défenseures des droits humains, avons appris avec étonnement et tristesse la retrait de l'appel par le bureau du Procureur de la CPI dans l'affaire Alhassan C/ le Procureur. En effet, Alhassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud, responsable de crimes dans la période de l'occupation djihadiste de Tombouctou entre le 2 avril 2012 et le 29 janvier 2013, a été acquitté par les juges de la CPI pour les charges de crimes de guerre de viol et d'esclavage sexuel et de crimes de l'humanité de viol et d'esclavage sexuel.

Cette décision du Procureur vient saper les efforts dans le processus de construction des victimes et tout espoir de justice pour elles.

Par ailleurs, elle constitue pour nous une banalisation des crimes sexuels et un blanc-seing à l'impunité pour les auteurs de graves violations des droits humains.

Tout au long du procès, nous, organisations de la société civile défenseures des droits humains et les victimes de ces crimes odieux d'un autre siècle avaient fondé l'espoir en la justice à travers le Procureur de la CPI. Aujourd'hui, force est de constater que l'espoir suscité a laissé place à beaucoup d'interrogations, de frustrations, de sentiments d'injustice et d'abandon.

Aussi, à travers cette déclaration, nous exprimons notre incompréhension d'une part face à la décision de renoncer à son appel par le Procureur et d'autre part notre indignation face à l'acquittement de M. Alhassan par les juges de la CPI pour les crimes susmentionnés.

L'argument de l'excuse de M. Alhassan avancé par le Procureur pour renoncer à son appel du jugement du 26 juin 2024 n'est pas soutenable eu égard au comportement de M. Alhassan et ses conseils qui ont immédiatement fait appel du jugement. Aussi, à aucun moment pendant

le procès, il n'avait exprimé un quelconque remord ou présenté ses excuses. Sentant aujourd'hui, l'étau de la justice se resserrer autour de lui, il feint d'excuses que nous estimons non sincères et qui n'ont qu'une seule finalité pour M. Alhassan, échapper à la justice.

Nous invitons donc le Procureur, au nom de la justice pour laquelle il s'est engagé comme magistrat, à reconsidérer sa décision afin de permettre à la justice de s'exprimer pleinement dans cette affaire et aux victimes d'engager définitivement un processus de reconstruction sociale et économique.

Fait à Tombouctou, le 26/12/2024

Pour les organisations de la société civile défenseures des droits humains signataires :

- 1- Le Forum régional de la société civile.
- 2- Le Conseil Régional de la société civile.
- 3- Le cadre de concertation des organisations de défense des droits humains de la région de Tombouctou.
- 4- Le Réseau des Jeunes pour une Justice Transitionnelle Inclusive au Mali.
- 5- Le Réseau des Jeunes pour la Sauvegarde des Intérêts de Tombouctou.
- 6- L'Association pour la Protection et la Formation des Jeunes Filles
- 7- L'Association Femmes Artisanes de Paix
- 8- L'Association Femmes Alafia de Tombouctou.
- 9- L'Association WIRNALHAKOU
- 10- L'Association pour la promotion du leadership féminin à Tombouctou.
- 11- L'Association Toro maa bène.

Avis des femmes du jardin de la flamme de la paix de Tombouctou

Nous coordination des victimes « Jardin de la flamme de la paix », après avoir pris connaissance du verdict finale de l'affaire Alhassane qui a exclus les chefs de crimes sur le viol, le mariage forcé, l'esclavage sexuel, nous exprimons notre désaccord sur la décision de juges qui ont mis fin à cette affaire qui nous tient beaucoup à cœur. Le plus grand préjudice de la crise de 2012 se repose entièrement sur le traumatisme vécu par les femmes. Ce mauvais souvenir qui s'est tracé est encore visible et constitue une douleur atroce qui mérite d'être sanctionné pour éviter des éventuelles récidives. Nous nous rappelons encore des cas de viols de nos camarades, de nos filles et même des cas de mariages forcés.

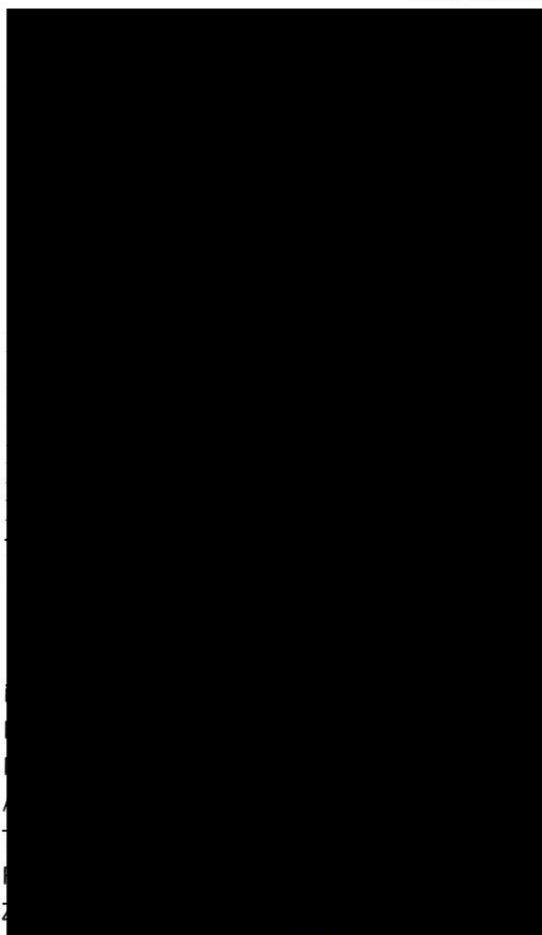
Pour éviter ces persécutions, certaines familles étaient obligées d'abandonner la ville. Car il faut un moment ou depuis le crépuscule les éléments d'Alhassane sillonnent la ville à lui chercher des éventuelles proies.

En conclusion, nous réaffirmons avec amertume que nous ne sommes pas d'accord avec cette décision qui exclues les crimes de viol commis par Alhassane.

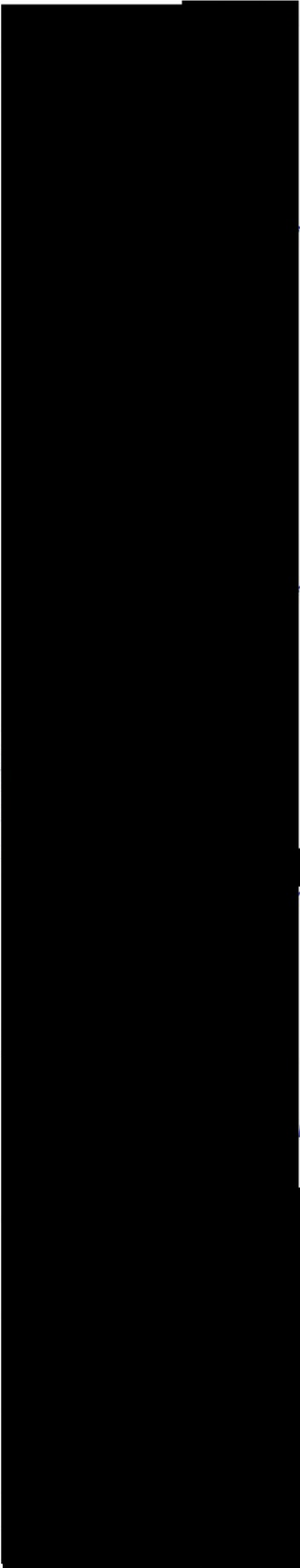
Tombouctou, le 25 décembre 2024

Les victimes

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23



24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71



Le 25/12/2024

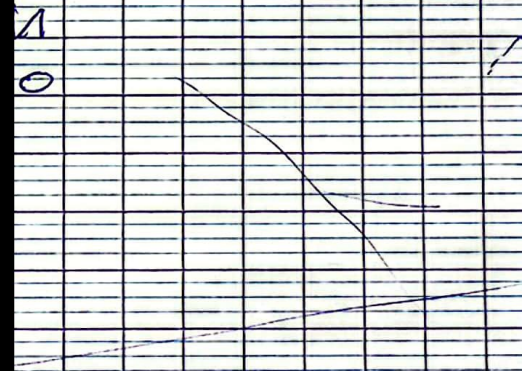
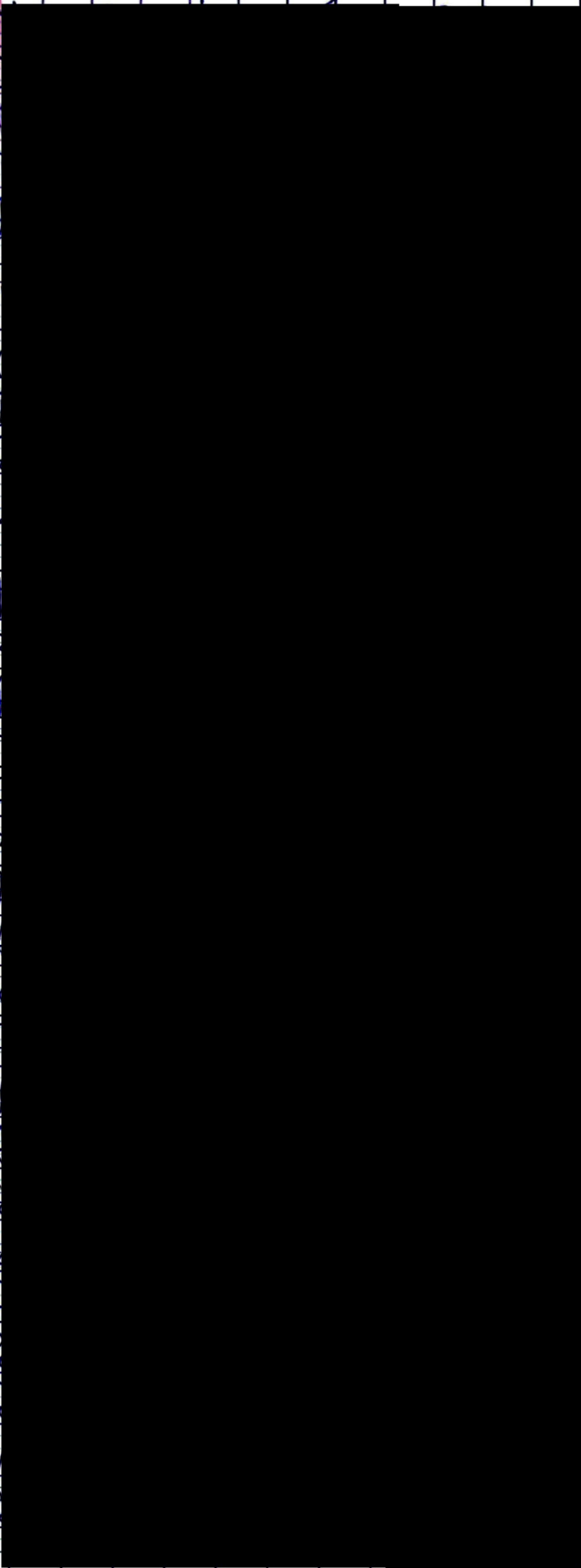
Liste de Présence

Nous Coordonnateur des victimes ^{Jardin} de la flamme de la Paix
 après avoir pris connaissance du verdict final
 de l'affaire ~~Alphonse~~ ^{Alphonse} qui a eue les
 chef de crime sur le viol, le mariage forcé,
 l'exploitation sexuelle, nous exprimons notre
 désaccord sur la décision de juges qui ont mis
 fin à cette affaire qui nous tient beaucoup à
 cœur. Le plus grand préjudice de la crise de
 2012 se repose entièrement sur le traumatisme
 vécu par les femmes. Ce mauvais souvenir qui
 ses traces sont encore visible constitue une
 douleur atroce qui mérite d'être sanctionné
 pour éviter des éventuelles ~~et~~ récurrence. Nous nous
 rappelons encore de cas de viols de nos camarades
 des nos filles et même des cas de mariages forcés.

Pour éviter des persécutions certains familles étaient
 obligés d'abandonner la ville. Car il fut un moment
 où depuis le crépuscule les éléments de Alémane
 donnés la ville à la recherche des éventuelles Prois
 En conclusion, nous re-affirmons avec amertume
 que nous ne sommes pas d'accord avec cette
 décision qui exclut les crimes de violence commis
 par Alémane.
 ont signé

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
40
41
42



43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74